

7ème Conférence des Commissions parlementaires de contrôle
des services de renseignement et de sécurité des Etats membres
de l'Union européenne (Berlin, 26-28 octobre 2011)

**ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉSEAU DU *EUROPEAN NETWORK OF
NATIONAL INTELLIGENCE REVIEWERS (ENNIR)***

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Chers Collègues,

C'est le rôle d'un lobbyiste que j'endosse aujourd'hui, non pas pour vendre ou placer un produit, mais pour promouvoir une valeur : le partage. En l'occurrence le partage des connaissances. Car, pour citer Daniel Desbiens, écrivain québécois, « *la connaissance non partagée n'a pas vraiment son utilité* ».

J'éprouve certes une certaine fierté que la Belgique soit à l'origine du projet de réseau de l'*European Network of National Intelligence Reviewers*. Mais ne vous méprenez pas, je ne me livre pas à un exercice d'autocongratulation. Car ce projet de réseau n'a pas que des visées altruistes. Il doit profiter à tous...mais aussi à soi-même ! En effet, si les modalités du contrôle des services de renseignement et de sécurité sont différentes selon les pays, il existe assurément des points communs qui font que l'échange d'informations et de connaissances peut représenter une plus-value pour tous les intéressés.

Certains d'entre vous n'ont rejoint cette assemblée que récemment et ne savent peut-être pas – ou pas bien – en quoi consiste le réseau ENNIR. Aussi n'est-il pas inutile de rappeler quels sont les objectifs poursuivis.

Le site ENNIR vise à offrir à ses membres un forum virtuel au sein duquel ils peuvent partager des expériences communes. Il permet un réseautage entre les organes de contrôle parlementaires et promeut les synergies. Enfin, il crée un canal de communication pour l'échange d'informations.

7ème Conférence des Commissions parlementaires de contrôle des services de renseignement et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne (Berlin, 26-28 octobre 2011)

Pour de multiples raisons, le contrôle des services de renseignement et de sécurité n'est pas une tâche évidente. Le contrôle démocratique dans ce domaine est en outre assez récent. Le travail de renseignement revêt un caractère international marqué, contrairement au contrôle démocratique dont il fait l'objet. Par son initiative, la Belgique entendait tenir compte autant que possible de ces constats en créant une plate-forme, sous la forme d'un site internet interactif, où les organes de contrôle parlementaires peuvent échanger leurs questions et où ils peuvent mettre à la disposition de leurs collègues entre autres des informations sur la législation, des rapports d'enquête, des études scientifiques.

Tous ces efforts n'ont qu'un seul but : améliorer le contrôle démocratique du fonctionnement des services de renseignement et de sécurité.

Mesdames et Messieurs,

Comme vient de le dire le Sénateur Claes, éminent membre de la Commission sénatoriale de suivi, cette conférence marque une nouvelle étape. Une étape nécessaire. Je veux parler de la discussion du projet de « *guidelines* » que vous avez sous les yeux. L'objectif est que ces « *guidelines* » soient approuvés par la plupart des pays représentés à cette conférence.

Avant de parcourir les différents points, je voudrais vous faire part de l'état d'avancement du réseau ENNIR depuis la conférence d'avril dernier. Pour mémoire, dans la foulée de la conférence d'avril, un courrier a été envoyé aux Présidents des parlements des Etats membres de l'Union européenne ainsi que de la Norvège et de la Suisse, les invitant à procéder à la désignation d'un correspondant national, appelé à être, entre autres, le point de contact pour le réseau ENNIR.

Un certain nombre de réponses nous sont parvenues. Même si naturellement nous appelons de nos vœux la participation d'un maximum de partenaires, nous prenons acte du souhait de certains pays de ne pas prendre part au projet à ce stade. En outre, nous avons pris note des questions posées et avons tenté d'y répondre au mieux. Nous en avons bien entendu tenu compte dans l'élaboration des « *guidelines* ».

7ème Conférence des Commissions parlementaires de contrôle des services de renseignement et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne (Berlin, 26-28 octobre 2011)

Je me réjouis cependant de la désignation de correspondants nationaux par huit de nos partenaires. En effet, outre la Belgique, la Finlande, la Hongrie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et la Suisse ont procédé à cette désignation. Je tiens à les en remercier. Je tiens par ailleurs à adresser mes remerciements aux Pays-Bas pour leur soutien et leur contribution active à ce site. Je citerai également le Portugal qui est sur le point de « monter à bord », si vous me permettez l'expression.

Mesdames et Messieurs,

Je vous propose à présent de parcourir ensemble, page par page, le projet de « *guidelines* ».

Tel un bon vin, ces « *guidelines* » ont subi un lent processus de maturation. Processus au cours duquel chaque mot a fait l'objet d'une attention particulière, eu égard à la sensibilité que revêtent certains aspects.

Nous avons opté pour « *guidelines* » car il s'agissait, selon nous, de tracer un cadre clair – mais souple – autour de ce projet. Baliser et non pas lester, telle est notre vision.

Je ne vais pas m'étendre sur le préambule, qui reprend les différentes étapes qui ont présidé à la création et au développement du réseau ENNIR, étant donné que le Sénateur Claes les a développées il y a quelques instants.

Entrons à présent dans le vif du sujet. Les « *guidelines* » du réseau ENNIR se déclinent en cinq chapitres, à savoir le « *mission statement* », la composition, le contenu, les méthodes de travail et enfin le financement.

Le « *mission statement* » précise ce qu'est le réseau ENNIR et qui est concerné : « *a knowledge-sharing platform implemented throughout a website for and by national intelligence reviewers being parliamentary committees for the oversight of intelligence and security services of the European Members States and/or review bodies of these countries, whose main activity is the oversight of the intelligence and security services* ». Ce réseau ne concerne donc pas – et

7ème Conférence des Commissions parlementaires de contrôle des services de renseignement et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne (Berlin, 26-28 octobre 2011)

c'est important – le pouvoir exécutif ni des tiers tels que la presse ou le monde académique.

Les points suivants de ce chapitre reprennent l'objectif premier du réseau ENNIR, c'est-à-dire améliorer le contrôle démocratique du fonctionnement des services de renseignement et donc représenter une valeur ajoutée pour les comités parlementaires ou organes de contrôle. J'attire votre attention sur un élément essentiel : le réseau ENNIR ne constitue pas un instrument de défense d'intérêts communs, et ne vise pas la conduite d'enquêtes communes et encore moins à un échange d'informations confidentielles ou opérationnelles.

Il n'est pas inutile de rappeler les valeurs-clés auxquelles nous sommes attachés, à savoir l'expertise, la neutralité et l'objectivité, sans oublier notre conviction selon laquelle les services de renseignement et de sécurité doivent défendre les intérêts des citoyens et des institutions démocratiques, tout en respectant les libertés et droits fondamentaux.

La composition du réseau figure dans le deuxième chapitre. Le ou les Président(s) du ou des parlement(s) nationaux, en fonction de la configuration prévalant dans vos pays respectifs, désigne(nt) le comité parlementaire et/ou l'organe de contrôle parlementaire autorisé(s) à adhérer au réseau ENNIR. Selon nous, le bon sens veut que la décision revienne aux plus hautes autorités législatives. Il est en outre précisé au deuxième point que les pays observateurs se voient conférer les mêmes droits et obligations que les membres effectifs sauf pour l'évaluation du fonctionnement du site internet, qui est réservée aux membres de la Conférence des commissions parlementaires de contrôle des services de renseignement et de sécurité.

Le troisième chapitre détaille le contenu du site internet ENNIR. Le site n'est pas encore accessible via un moteur de recherche. La version *online* pourra être lancée en fonction des décisions qui seront prises lors de cette conférence.

Le site se compose de deux parties : une partie accessible au public et une partie protégée par un mot de passe, elle-même subdivisée en trois parties.

La partie accessible au public contient toutes sortes d'informations relatives entre autres à l'origine, la structure du réseau et aux « *guidelines* » ainsi que des

7ème Conférence des Commissions parlementaires de contrôle des services de renseignement et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne (Berlin, 26-28 octobre 2011)

informations sur les différents organes de contrôle au sein de l'Union européenne et des parlements nationaux.

La partie protégée par un mot de passe n'est accessible qu'aux membres des organes de contrôle qui devront être désignés et contient notamment des informations sur l'organisation de colloques, des publications internes, des rapports. En outre, un forum de discussion permet aux membres des organes de contrôle de débattre du contrôle parlementaire, d'échanger des expériences. Enfin, un autre espace, un « mailbox », permet aux membres d'adresser une question à un ou plusieurs partenaires spécifiques. Un e-mail fait office de « système d'alerte » pour informer le ou les membre(s) qu'une question a été posée.

Chaque pays est responsable de la mise à jour des données qui le concernent et s'engage dans la mesure du possible à répondre aux questions spécifiques qui lui sont adressées.

Par souci d'uniformité, l'anglais a été choisi comme langue de travail.

J'en arrive au quatrième et avant-dernier chapitre : les méthodes de travail.

Le(s) président(s) du ou des parlements nationaux procède(nt) à la désignation d'un correspondant national et d'un suppléant. Le correspondant national est responsable de la diffusion des informations, de la mise à jour des informations relatives à son pays et doit veiller à ce que les questions qui sont posées à son pays ne restent pas sans réponse. Il a accès à la partie protégée via un « *login* ». Ses coordonnées et celles de son suppléant seront disponibles sur le site.

Les membres et observateurs désignent les collaborateurs au sein de leur organisation qui sont autorisés à consulter les informations disponibles dans la partie protégée par un mot de passe, à poser et à répondre à des questions sur le forum de discussion.

La conférence des commissions parlementaires de contrôle des services de renseignement et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne évaluera le fonctionnement du site sur une base biennale.

Je clôturerai la présentation de ce projet de « *guidelines* » par un thème qui a suscité quelques questions : le financement du réseau ENNIR. Pour mémoire, le

7ème Conférence des Commissions parlementaires de contrôle des services de renseignement et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne (Berlin, 26-28 octobre 2011)

coût du développement de ce site internet est estimé à 25.000 euros et a été entièrement supporté par la Belgique. Parallèlement, il a été proposé de faire payer une contribution symbolique de 700 euros au Sénat de Belgique, appelons-le un droit d'entrée unique - aux pays participants pour l'accès au site et l'utilisation de sa base de données. Les Présidents des parlements de l'Union européenne ont marqué leur accord de principe sur le système de financement proposé en avril dernier.

J'espère que ces précisions ont rencontré vos attentes en apportant une réponse aux questions que vous vous posiez. Je formule le vœu que votre soutien réitéré à ce projet au fil des conférences, renforcé par le cadre clair offert par ces « *guidelines* », achèveront de vous convaincre de traduire vos intentions en actes.

Je vous invite à formuler des commentaires, suggestions et autres propositions sur ce projet « *guidelines* ».

En l'honneur de notre pays hôte, Mesdames et Messieurs, je conclurai mon intervention par une citation de Goethe relative au « pouvoir de l'engagement » : « *Dès le moment où on s'engage pleinement, la providence se met également en marche.* »

Je vous remercie.